



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 septembre 2011 — N° 45

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant le mois de sensibilisation au cancer de l’ovaire, de sensibilisation à la santé et au cancer chez les hommes et de sensibilisation au cancer infantile.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant le site des marais à Causapscal.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant le 15^e anniversaire du groupe vocal Éclipse.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la vente du 5455 avenue de Gaspé, une menace à la vitalité culturelle montréalaise et québécoise.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Warren de Val-d’Espoir.

28 septembre 2011

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le décès de M. Maurice Langlois, ex-maire de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la création de 200 emplois par l'Agence du revenu.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (Roussin).

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant l'expérience OPERA, des neutrinos allant plus vite que la lumière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 et 59 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) dépose :

Un document intitulé « Measurement of neutrino velocity with the OPERA detector in the CNGS beam ».

(Dépôt n° 474-20110928)

À 9 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 13.

28 septembre 2011

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2010-2011 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 475-20110928)

Le rapport annuel 2010-2011 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

(Dépôt n° 476-20110928)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

Saguenay–Lac-Saint-Jean

(Dépôt n° 477-20110928)

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

(Dépôt n° 478-20110928)

Le rapport annuel de gestion du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 479-20110928)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2010-2011 de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James soit déferés à la Commission de la santé et des services sociaux et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

28 septembre 2011

La motion est adoptée.

M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des transports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 480-20110928)

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente de contribution du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et sauvetage entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec;

(Dépôt n° 481-20110928)

L'Entente concernant un projet de prévention de la criminalité dans la communauté de Kanesatake entre le Conseil des mohawks de Kanesatake et le gouvernement du Québec;

(Dépôt n° 482-20110928)

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 483-20110928)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 484-20119928)

28 septembre 2011

M. le président dépose :

Le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 485-20110928)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision relative à la question de droit ou de privilège soulevée par la députée de Pointe-aux-Trembles et whip en chef de l'opposition officielle le 28 juin 2011 par laquelle elle soutient que Mme Normandeau, alors qu'elle était ministre, aurait commis un outrage au Parlement par les déclarations qu'elle aurait faites dans le dossier du démantèlement de la raffinerie Shell de l'est de Montréal.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La whip en chef de l'opposition officielle aborde cette question sous deux angles, à savoir induire sciemment la Chambre en erreur et tourner la Chambre en ridicule.

Concernant le premier aspect, la jurisprudence parlementaire a toujours rappelé le principe fondamental prévu au paragraphe 6 de l'article 35 de notre Règlement selon lequel on doit toujours accepter la parole d'un député. Il s'agit d'une présomption selon laquelle la parole d'un député doit toujours être acceptée. Cette présomption en faveur d'un député ne peut être renversée que si celui-ci, lors d'une intervention, induit l'Assemblée en erreur et, par la suite, reconnaît l'avoir délibérément trompée, commettant ainsi un outrage au Parlement.

Rien ne permet de conclure que l'ex-ministre a reconnu avoir délibérément induit la Chambre en erreur. Même en s'inspirant de l'interprétation donnée par la présidence de la Chambre des communes, rien ne permettrait de conclure que l'ex-ministre a donné deux versions contradictoires des mêmes faits. À défaut d'aveux d'avoir induit la Chambre en erreur ou d'avoir donné à l'Assemblée des versions contradictoires des mêmes faits, la présidence n'a pas à rechercher ce qui a pu motiver la décision d'accorder le permis de démantèlement de la raffinerie Shell avant le dépôt du rapport de la commission. Cela relève de la prérogative du gouvernement et non du président. Sous cet aspect, rien ne permet de conclure à première vue que l'ex-ministre a commis un outrage au Parlement.

28 septembre 2011

À propos du deuxième aspect, la présidence doit analyser la question sous l'angle de l'atteinte à l'autorité ou à la dignité de l'Assemblée. L'exécutif n'est pas lié par le législatif à moins de législation expresse ou d'un ordre adopté par l'Assemblée dans les limites de ses prérogatives et de son autorité. L'ex-ministre n'avait donc pas l'obligation d'attendre que la commission ait déposé son rapport pour prendre une décision concernant l'octroi du permis de démantèlement de la raffinerie Shell. Cette décision relevait de la prérogative du gouvernement. Sur cette base, rien ne permet de conclure à première vue que l'ex-ministre a commis un outrage au Parlement.

Toutefois, bien que le gouvernement détienne l'entière prérogative de prendre les décisions qui relèvent de son pouvoir eu égard à l'administration gouvernementale, et que, de ce fait, il ne peut y avoir, dans les circonstances, un outrage au Parlement à première vue, la présidence souhaite qu'un ministre qui lie lui-même sa décision aux travaux d'une commission n'agisse pas par la suite comme si le rôle de celle-ci était accessoire. À un moment où plus que jamais, un nombre croissant de députés s'interrogent sur la manière de faire de la politique autrement, la présidence souhaite sensibiliser les parlementaires au fait que c'est d'abord par leurs comportements que les députés vont améliorer la perception que les gens ont d'eux.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

La copie d'un contrat, en date du 11 août 2011, entre le ministre des Transports et l'École Polytechnique de Montréal, concernant les causes d'effondrement de la poutre située à l'entrée du tunnel Viger.

(Dépôt n° 486-20110928)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Une note, en date du 8 juin 2007, adressée à M. Claude Ouellet, direction générale adjointe du budget, transmise par Mme Jeannine Auger, direction des services médicaux généraux et préhospitaliers, concernant la mise à jour de la politique de déplacement des usagers, volet électif.

(Dépôt n° 487-20110928)

Motions sans préavis

M. Bédard, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant la délimitation des circonscriptions électorales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Gauvreau (Groulx), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), présente une motion concernant le témoignage de M. Jacques Duchesneau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, présente une motion concernant l'Unité permanente anti-corruption; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, conjointement avec M. Simard (Richelieu), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire de l'inauguration, le 5 octobre 1961, par le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, et le ministre d'État chargé des Affaires culturelles de la République française, M. André Malraux, de la Maison du Québec à Paris, devenue en 1964 la Délégation générale du Québec;

28 septembre 2011

QUE les membres de l'Assemblée nationale expriment leur attachement à cette relation directe et privilégiée entre le Québec et la France, à laquelle l'ensemble des acteurs de nos sociétés s'associe toujours davantage.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 3 et 4 octobre 2011 qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Ville de Montréal
Société des transports de Montréal
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Rassemblement pour la sauvegarde du 1420 Mont-Royal
Coalition des amis du parc Jarry
Table de concertation Habiter Ville-Marie

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

28 septembre 2011

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi visant à interdire la revente de billets de spectacle à un prix supérieur au prix annoncé par le vendeur autorisé;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel.

—————

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières concernant le mandat sur le rapport d'évaluation du projet pilote sur les cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges; puis en séance de travail afin de statuer sur les suites à donner à ce mandat.

28 septembre 2011

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de déterminer, s'il y a lieu, les observations, conclusions et recommandations de la commission à la suite de l'audition de M. Jacques Duchesneau.

AFFAIRES DU JOUR

Débats statutaires

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 septembre 2011, sur le rapport de la Commission de la représentation électorale, déposé à l'Assemblée par M. le Président le 20 septembre 2011, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

Le débat prend fin et n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée, soit maintenant adopté.

Après débat la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 9 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

28 septembre 2011

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 22 septembre 2011, sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, est ajourné au nom de Mme Ouellet (Vachon).

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Drainville (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale autorise le Vérificateur général du Québec à procéder librement, sans aucune autre autorisation, à la vérification de l'optimisation des ressources d'Hydro-Québec.

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

28 septembre 2011

Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour : **46** Contre : **58** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, soit maintenant adopté.

À 18 h 01, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 septembre 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

28 septembre 2011

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Drainville (Marie-Victorin) :

(Vote n° 46)

POUR - 46

Beaudoin (<i>Mirabel</i>)	Girard	Pelletier	St-Arnaud
Bergeron	Hivon	(<i>Saint-Hyacinthe</i>)	Traversy
Bérubé	Khadir	Pinard	Tremblay
Bonnardel	Kotto	Poirier	Trottier
Boucher	Lapointe	Ratthé	Turcotte
Bouillé	Leclair	Rebello	Villeneuve
Champagne	Léger	Richard	
Curzi	Malavoy	(<i>Marguerite-D'Youville</i>)	
Deltell	Maltais	Richard	
Doyer	Marceau	(<i>Duplessis</i>)	
Drainville	Marois	Robert	
Dufour	McKay	Roy	
Ferland	Ouellet	Simard	
Gaudreault	Pagé	(<i>Kamouraska-Témiscouata</i>)	
(<i>Jonquière</i>)	Pelletier	Simard	
	(<i>Rimouski</i>)	(<i>Richelieu</i>)	

CONTRE - 58

Arcand	Corbeil	Kelley	Sklavounos
Auclair	Courchesne	L'Écuyer	St-Amand
Bachand (<i>Arthabaska</i>)	D'Amour	Lehouillier	St-Pierre
Bachand (<i>Outremont</i>)	Diamond	Lessard	Thériault
Beauchamp	Drolet	MacMillan	Tomassi
Bernard	Dubourg	Mamelonet	Vallée
Bernier	Dutil	Marcoux	Vallières
Billette	Fournier	Marsan	Vien
Bolduc	Gagnon-Tremblay	Matte	Weil
Boulet	Gaudreault	Ménard	Whissell
Carrière	(<i>Hull</i>)	Morin	
Charbonneau	Gautrin	Ouellette	
Charest	Gignac	Paquet	
Charlebois	Gonthier	Pigeon	
Chevarie	Hamad	Reid	
	Huot	Rotiroti	
	James	Simard	
		(<i>Dubuc</i>)	